

KERNILIS



VIVRE EN HARMONIE

BULLETIN

D'INFORMATIONS

MUNICIPALES

VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

MEMENTO

- **PERMANENCE DES ELUS** : le samedi de 10h00 à 12h00.
NUMERO D'ASTREINTES : 07.80.64.35.94
- **MEDECIN** : En cas d'urgence, faire le 15.
- **INFIRMIERE** : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20.
- **PHARMACIE** : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.
- **CABINET DE KINESITHERAPIE** : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.
- **TAXI** : « TAXI PHIL », KERNILIS. Tél. : 06.80.15.69.19. « LE ROY », LESNEVEN. Tél. : 02.98.83.00.22.
- **FOOD-TRUCK PHARE'IN PIZZA** : Les mercredis soir sur le parking de Poul Ar Born. Réservation : 06.07.61.85.29.
- **MAIRIE** : lundi, jeudi et vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, mardi : 8h30 / 12h30 - Fermée l'après-midi, mercredi 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, samedi de 10h00 à 12h00. Tél. : 02.98.25.52.43. Site internet : www.mairie-kernilis.fr
- **AGENCE POSTALE** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, samedi de 10h00 à 11h45 (**les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois**). Tél. : 02.98.25.52.37.
- **BIBLIOTHEQUE** : Horaires d'ouverture : lundi : 13h45 – 16h45, mardi : 13h45 – 16h45, mercredi : 10h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00, jeudi : 13h45 – 16h45, samedi : 10h30 - 12h00. Tél. : 02.98.25.20.34.
- **PRESSE** : Correspondant Le Télégramme : M. JACQ Michel au 06.81.53.54.81, mail : micheljacq.tel@gmail.com. Correspondant Ouest France : M. PAILLER Jean-Paul au 06.80.62.03.34 ou mail : jeanpaul.pailler@orange.fr
- **ADMR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H**, 5, Place Alain Poher – 29260 PLOUDANIEL – 02.29.62.61.69.
- **AMADEUS AIDE ET SOINS** (aide et soins à domicile, équipe spécialisée Alzheimer, services aux familles, portage de repas, garde d'enfants, jardinage-bricolage, téléassistance). Tél. : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.
- **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE** : Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.
- **REPAM** (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : Contact : Isabelle LE BORGNE, Éducatrice de Jeunes Enfants : 06 47 82 78 48 - repamdeslegendes@gmail.com.

COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

1) TARIFS DES LOCATIONS DE TERRES 2023

Il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année, les tarifs des locations de terres appartenant à la Commune. Comme stipulé dans les baux ruraux, la variation à prendre en compte est la moitié de l'inflation constatée entre août de l'année N-1 et août de l'année N, soit pour 2023 + 2.68 %.

Pour l'année 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des loyers comme suit :

- 233,26 € /hectare pour les terres cultivables,
- 93,29 € /hectare pour les prairies.

2) ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.
Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la Commune de KERNILIS : son budget principal et son budget annexe du lotissement de Guernevez 3.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 - Approuve l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
 - Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de l'ensemble des budgets éligibles de la Commune de KERNILIS, à savoir : le budget principal, encodé BC 00001 ; le budget annexe 1, « lotissement de Guernevez 3 » encodé BC 00009.
 - Autorise Mme Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne ;
 - Autorise Mme la Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3) ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'admission en non-valeur de titres de recettes émis de 2016 à 2019, tels que présentés par le Trésor Public, pour un montant de 1.727.12 €.

4) RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Le projet de rénovation de la salle omnisports suit son cours et l'accord du permis de construire est prévu très prochainement.
Pour rappel, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1.250.000 € H.T. ; le financement espéré est le suivant :
Conseil Départemental du Finistère : 100.000 €, Communauté Lesneven Côte des Légendes (Fonds de concours) : 100.000 €, Etat (D.E.T.R.) : 105.000 €, Subvention du SDEF (photovoltaïque) : 250.000 €, Emprunt : 345.000 €, Fonds libres communaux : 350.000 €
Afin de diminuer la part communale, une subvention au titre du fonds de concours communautaire peut être sollicitée auprès de la communauté de communes.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Fonds de Concours Communautaire à hauteur de 100.000 €.

5) ATTRIBUTION DE SUBVENTION

L'école Paul Gauvain de LE FOLGOËT demande une subvention pour scolarisation d'un enfant de la Commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 655,00 € à la commune de Le Folgoët pour l'inscription d'un enfant de la commune à l'école Paul Gauvain du Folgoët.

6) SIG : CONVENTIONS ECHANGE DE DONNEES

A l'échelle du pays de Brest, les différentes collectivités ont engagé une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques. Ainsi, l'infrastructure de données géographiques appelée « GéoPaysdeBrest » en assure la cohérence.
Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Prendre en compte ces évolutions des rôles des communes et de la CLCL dans une nouvelle convention à intervenir entre la commune et la CLCL
- D'autoriser le maire à signer cette convention
- Désigner Mme Fleur GUEGUEN comme agent référent, elle fera le lien entre la mairie et la service SIG de la communauté de communes.

7) PLUI-H

Le PLUI-H entre dans sa phase administrative de consultation des partenaires et habitants du territoire suite à l'arrêt du projet de PLUI-H lors du conseil communautaire du 31 mai 2023. Conformément à l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a transmis le dossier complet aux communes, pour avis.

Rappel des principales étapes :

Mme le maire présente les grandes lignes du projet de PLUI-H et rappelle que l'ensemble des élus municipaux a reçu le projet global de PLUI-H, à savoir : l'élaboration du diagnostic, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la traduction réglementaire, la composition du dossier et les étapes à venir.

Mme le Maire rappelle que ce projet est l'aboutissement d'un travail effectué en collaboration entre les communes et la Communauté Lesneven Côte des Légendes tout au long de son élaboration, conformément aux modalités de collaboration définies dans le cadre de la délibération CC 39 / 2017.

Les communes sont invitées à se prononcer et émettre un avis notamment sur les OAP et dispositions réglementaires qui concernent leur commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que sur les dispositions réglementaires la concernant

8) PERSONNEL COMMUNAL

Mme Le Maire rappelle qu'au vu du départ en retraite de la Secrétaire Générale, l'organisation du service a été modifiée. Le tableau des emplois tel que présenté, n'est pas modifié.

9) QUESTIONS DIVERSES

- VENTE D'UN TERRAIN : Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Bas-Léon a sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle attenante à l'usine d'eau de Kerlouron. Cette parcelle cadastrée ZI 269 sera destinée à accueillir les équipements d'accès à la future unité de traitement des boues. La parcelle nommée ci-dessus à une contenance de 26 a 25ca.
Le Conseil Municipal est invité à examiner les conditions dans lesquelles peuvent se faire la vente de la parcelle et fixer le montant de l'acquisition. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix de vente du terrain cadastré ZI 269 à 1.50 € / M².

- **ELUS REFERENTS EGALITES FEMME-HOMME** : Suite à la démission d'un Conseiller Municipal, il convient de nommer un référent « Egalité Femme-Homme » à la demande de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Christian CORTES, Elu référent « Egalité Femme-Homme ».
- **RENTREE SCOLAIRE** : Madame Le Maire informe qu'à ce jour, 104 élèves (5 classes) sont inscrits à l'école Sainte-Anne et 45 à l'école du Vieux Puits (3 classes).
- **EPCC** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal, des modifications de collaboration avec l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) du Pays des Abers – Côte des Légendes. Il est proposé de rejoindre l'établissement, pour une année, afin de répondre à un besoin de développer la musique et la culture auprès des jeunes de notre territoire en participant financièrement à l'EPCC. Cette participation permettrait à l'EPCC d'intervenir sur la commune via des prestations de service comme des ateliers musicaux, des ateliers à thème, des animations, des stages...). Le montant de la participation financière s'élèvera à 40 € de l'heure et ne pourra excéder 1.500 € sur l'année. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité : La participation de 40€/heure pour un total de 1.500 € maximum sur l'année, l'annulation de la délibération du 27 juin 2023.

PERMANENCES DES ÉLUS

Samedi 7 octobre : Estelle BALCON, Christian CORTES

Samedi 14 octobre : Sandra ROUDAUT, Chantal TALON

COLLECTE DE JOUETS

Une collecte de jouets est organisée pour les Restos du Cœur. Jouets complets et en bon état.

> A déposer en mairie **avant le 14 octobre**.

KIG HA FARZ

Le dimanche 15 octobre, l'APEL de l'école Sainte-Anne organise son traditionnel Kig Ha Farz à partir de 12h00 à la salle polyvalente. Repas sur place ou à emporter (dès 11h45).

Tarifs : Kig Ha Farz + dessert : 13 € ; menu enfant (-12 ans) : rôti-frites + dessert : 7 €.

> Sur réservation **avant le 6 octobre** au 06 07 05 23 18.

CLUB DE L'IF KERNILIS

➤ Concours de dominos et de pétanque du secteur des Moulins le **mercredi 25 octobre** à 14h à Kernilis.

> Inscriptions à 13h30 pour les dominos à la salle polyvalente et pour la pétanque à l'ancienne Mairie.

➤ **Pour tous les adhérents** : Kig Ha Farz à Saint-Frégant le jeudi 9 novembre. Rendez-vous à l'ancienne Mairie pour l'apéritif à 12h. Participation de 12 € / personne. Inscription avant le 30 octobre.

> Contact au Danielle LANDURÉ au 06 23 75 70 69 ou Françoise LEFOULLIS au 06 85 47 10 24.

RAPPEL : CHIENS EN DIVAGATION

En vertu de **l'article L.211-23 du code rural et de la pêche maritime** (CRPM) est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître :

- si il se trouve hors de portée de voix de celui-ci,
- si il est hors de portée de tout instrument sonore permettant son rappel,
- si il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Seuls les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (american staff, mastiff, tosa et rottweiler) **doivent obligatoirement** être tenu en laisse et porter une muselière.



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Dans les colonnes jaunes (*en vrac et surtout pas dans un sac*) : Les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les cartonnettes, boîtes et suremballages en carton (vidés et présentés à plat), briques alimentaires, les journaux, revues / magazines, pots (yaourt, crème), sac en plastique, gobelets,

blisters, papiers gras, barquettes plastique et polystyrène.

Dans les colonnes vertes (*bien vidés sans bouchons ni couvercles*) : Les pots en verre, les bouteilles en verre et les bocaux en verre.

A la déchèterie : Aérosols non vides, bidons d'huile moteur, flacons de produits dangereux, pots de fleurs, vaisselles, faïence, porcelaine, cristal, ampoules / néons, vitres et miroirs, les déchets verts...

En savoir plus : www.ecoemballages.fr

> Les sites de tri de la commune sont dotés de vidéo-surveillances. Les personnes ne respectant pas les règles de tri seront sanctionnées.



BÂTIR DANS LE FOND DE SON JARDIN : COMMENT FAIRE ? Votre jardin est devenu trop grand à entretenir ? Vous souhaitez y construire une nouvelle maison pour vous ou un membre de votre famille ? Vous vous interrogez sur la marche à suivre et la forme que pourrait prendre votre projet ? Une permanence avec un architecte du CAUE du Finistère aura lieu le :

Vendredi 13 octobre de 9h00 et 17h00 à l'Espace France Services à Lesneven.

Pour bénéficier d'une aide précise, les participants doivent apporter les documents utiles à l'analyse de leur projet : plans cadastraux, plans masse de l'habitation, photographies du terrain et/ou de la maison existante, croquis ou esquisse d'un projet déjà avancé et tous autres documents pouvant enrichir les échanges.

> Inscription gratuite obligatoire au 02 98 21 11 77.

COMMERCES

BAR-TABAC-EPICERIE L'HERMINE :

Le **vendredi 6 octobre dès 21h00**, grand quiz de l'hermine suivi d'une soirée dansante, animé par Bleu Marine Animation.

DIVERS



CINÉMA EVEN LESNEVEN

- ➔ **LA NONNE : LA MALEDICTION DE SAINTE LUCIE** : vendredi 6 octobre à 20h15.
- ➔ **CAPITAINES !** : samedi 7 octobre à 20h15.
- ➔ **ACIDES** : samedi 7 et dimanche 8 octobre à 20h15.
- ➔ **LAST DANCE !** : dimanche 8 octobre à 10h45 et mardi 10 octobre à 13h45.
- ➔ **LA PETITE** : dimanche 8 octobre à 15h45.
- ➔ **LE GRAND CHARIOT** : lundi 9 octobre à 20h15.
- ➔ **WE HAVE A DREAM** : mardi 10 octobre à 20h15.
- ➔ **LES FEUILLES MORTES** : jeudi 12 octobre à 20h15.
- ➔ **NOUVEAU DÉPART** : vendredi 13 octobre à 20h15.

O'ALÉD CONSEILS propose des séances de coaching collectif pendant les vacances de la Toussaint, pour permettre aux jeunes de travailler de manière efficace leur projet d'orientation scolaire et/ou professionnel. Les séances auront les **26, 30 octobre et 2 novembre** de 14h à 16h30, à la salle multifonctions.

> Tarif : 320 euros par personne, payable en plusieurs fois. Renseignements et inscriptions : oaled.conseils@gmail.com.

SPORTS

HERMINE KERNILISIENNE

Samedi 7 octobre :

- ➔ **U6/U7** : 14h, entraînement au terrain.
- ➔ **U8/U9** : 13h30, plateau à BOURG BLANC. Rendez-vous au terrain à 12h30.
- ➔ **U11 et U13** : repos
- ➔ **U15 féminines** : 14h30, match amical à KERNILIS contre PLOUGASTEL. Rendez-vous au terrain à 13h45.
- ➔ **U17** : 14h, match amical à KERNILIS contre LANDERNEAU FC 2. Rendez-vous au terrain à 13h.

Dimanche 8 octobre :

Seniors A : 15h30 : match de championnat à KERNILIS contre ST DIVY 2. Rendez-vous à 14h15 au terrain.

Seniors B : 13h30, match de championnat à KERNILIS contre PLOUIDER 1. Rendez-vous à 12h15 au terrain.

Loisirs : 10h, match de championnat à KERNILIS contre PLOUGUERNEAU 1. Rendez-vous à 9h au terrain.

INFORMATIONS PAROISSIALES

- ➔ **Samedi 7 octobre** : Messe à 18h00 à Lesneven.
- ➔ **Dimanche 8 octobre** : Messe à 9h30 à Saint-Méen / 10h30 à Plounéour-Trez / 11h00 à Le Folgoët.